

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/17

18 mai 1998

(98-2057)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

ZIMBABWE

Déclaration distribuée par M. N.M. Shamuyarira,
Ministre de l'industrie et du commerce

C'est pour moi un honneur de prendre la parole à la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC au nom de mon gouvernement et de mon pays.

J'aimerais également exprimer, au nom de la délégation du Zimbabwe, nos remerciements au Secrétariat de l'OMC et aux autorités suisses pour l'excellence des services et de l'organisation de cette conférence.

Nous sommes conscients que cette conférence est à triple titre plutôt inhabituelle: elle a lieu bien avant la limite des deux ans, il est prévu qu'elle ne dure que deux jours et elle coïncide avec une session commémorative du système du GATT/de l'OMC. Il serait cependant regrettable que ces circonstances nous servent d'excuses pour ne pas débattre de questions qui sont d'une importance fondamentale pour nos pays. De fait, nous déplorerions toute tentative de faire de cette conférence un simple événement formel, car ce serait mépriser et banaliser les travaux préparatoires très concrets et sérieux que nos pays ont accomplis avant la présente réunion. Dans le cas du Zimbabwe, ils ont englobé des consultations de vaste portée dans le cadre de la Communauté du développement de l'Afrique australe, du Groupe ACP et de l'OUA aux fins d'examiner les deux principaux points à l'ordre du jour.

La question de la mise en oeuvre intégrale de tous les résultats des négociations du Cycle d'Uruguay demeure de la première importance, et constitue en vérité la priorité et la préoccupation majeures du Zimbabwe. Cela n'est pas seulement dû à la complexité de ces accords et à la lourde charge qu'ils impliquent. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que nous n'avons toujours pas constaté les avantages qui devaient se concrétiser à la suite de notre acceptation des Accords de l'OMC. C'est à cette fin que nous continuons de demander la mise en oeuvre rapide des dispositions spéciales figurant dans les Accords de l'OMC qui ont pour objet de promouvoir les intérêts commerciaux et économiques des pays en développement pour écarter la menace de marginalisation croissante de nos pays dans le système commercial multilatéral.

Nous soulignons à nouveau le besoin d'une assistance technique ciblée et appropriée pour répondre aux difficultés qu'éprouvent les pays africains à comprendre et à appliquer les dispositions des Accords de l'OMC. Une telle assistance devrait inclure des services de conseil, des programmes de renforcement des capacités et de formation pour faire face aux contraintes au niveau de l'offre, au manque de compétences et de ressources pour satisfaire aux prescriptions en matière de notification et promulguer la législation et les dispositions réglementaires commerciales nécessaires.

Il va de soi que l'Afrique attache une grande importance à la mise en oeuvre et au suivi des décisions prises à la Conférence ministérielle de Singapour concernant les pays les moins avancés.

Ces pays font malheureusement partie d'une catégorie spéciale: celle des pays en développement les plus faibles. Il nous appartient donc à tous de prendre des dispositions spéciales pour remédier à leur difficile situation.

Au minimum, l'Afrique demande à l'OMC de mettre intégralement en oeuvre le Programme intégré à l'intention de pays les moins avancés adopté lors de la Réunion de haut niveau qui s'est tenue en octobre 1997, notamment les dispositions du programme relatives à l'accès aux marchés, au renforcement des capacités, à l'assistance technique et à l'intégration dans le système commercial mondial.

A Singapour, nous sommes également convenus d'ajouter encore d'autres questions au programme de travail de l'OMC en y incluant les liens entre commerce et investissement, l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence, la transparence des pratiques de passation des marchés publics et la facilitation des échanges. Mon pays, comme en vérité beaucoup d'autres, a accepté avec réticence cette charge de travail supplémentaire. Nous nous employons à mettre scrupuleusement à exécution ce programme en respectant l'esprit et la lettre dans lesquels il a été convenu. Mais nous n'accepterons aucune modification qui serait apportée aux mandats et aux délais convenus, ni aucune tentative déguisée d'introduire des questions extrinsèques qui ont été rejetées à Singapour.

Nous nous sommes aussi longuement penchés sur la question des travaux futurs de cette Organisation, notamment le processus préparatoire menant à la prochaine Conférence ministérielle. Notre position est que le programme de travail actuel de l'OMC comporte de nombreuses questions en suspens, mais urgentes, dont il ne faut pas détourner notre attention. Il nous reste encore un certain nombre de "questions non réglées", le "programme incorporé" et des questions issues de la Conférence ministérielle de Singapour. Pour nos pays, il est difficile et onéreux d'assumer cette lourde charge de travail. Il est donc inconcevable et inacceptable de proposer d'introduire des questions "nouvelles" supplémentaires. Au contraire, nous devrions redoubler d'efforts et d'énergie pour faire en sorte que la mise en oeuvre des Accords de l'OMC crée un équilibre des intérêts et des avantages pour tous, y compris durant les réexamens à venir des Accords sur l'agriculture, les MIC, les ADPIC et les services. Dans tous ces réexamens et les négociations qui s'ensuivront, il faut que le volet développement fasse partie intégrante du processus.

Notre conférence coïncide avec la commémoration du cinquantième anniversaire du GATT/de l'OMC. Aux yeux de l'Afrique, il n'y a pas grand-chose à célébrer. Comme il est indiqué dans leurs dispositions fondatrices, l'objectif primordial à l'origine de l'établissement du GATT et de son successeur, l'OMC, était de relever les niveaux de vie dans le monde entier. Au bout de 50 années d'existence, le système du GATT/de l'OMC ne peut prétendre avoir atteint cet objectif en ce qui concerne un grand nombre de pays en développement, et notamment de pays africains. En outre, les processus de mondialisation et de libéralisation n'ont pas conduit à l'intégration escomptée de ces pays dans l'économie mondiale, ni fondamentalement changé les modèles de croissance et de répartition qui établissent une discrimination à l'encontre des économies fragiles.

De fait, en dépit des taux de croissance mondiaux élevés qu'affichaient les indicateurs économiques et qui ont jalonné l'historique du GATT/de l'OMC, la part de l'Afrique dans les échanges, les flux financiers et les flux d'investissement internationaux n'a cessé de diminuer. Et cela, malgré des réformes économiques de grande envergure entreprises tant de manière autonome que dans le cadre de programmes du FMI et de la Banque mondiale. Les écarts de revenus entre nos peuples pauvres du monde en développement et les riches du Nord ne cessent de s'agrandir. Et beaucoup de nos pays continuent d'être confrontés à des contraintes sévères en matière de balance des paiements et aux charges de la dette, les diminutions des flux d'APD ne faisant qu'exacerber la situation.

Pendant des dizaines d'années, le GATT a traité les pays en développement comme les membres de seconde classe d'un club privé de riches. De ce fait, le système commercial multilatéral fondé sur le GATT n'a pas pu remédier aux difficultés auxquelles faisaient face les pays en développement, et, à bien des égards, les a aggravées. L'Organisation mondiale du commerce devrait s'engager et se consacrer à élaborer une approche et un processus multilatéral intégrés qui permettent de lutter efficacement contre la marginalisation des pays en développement et les menaces que cette situation fait planer sur la bonne santé du système commercial multilatéral.
